

Dijon, le jeudi 3 avril 2025

Communiqué de presse

Contrat de plan Etat-Région Bourgogne Franche-Comté : Point d'étape sur le volet fluvial

Le volet mobilités du Contrat de plan État-Région en Bourgogne Franche-Comté (CPER) comprend un volet portuaire et fluvial qui prévoit plus de 90 millions d'euros d'investissements. Ce volet doit permettre à Voies navigables de France de poursuivre la régénération et la modernisation de ses infrastructures afin de répondre aux nombreux défis liés au changement climatique, et de renforcer son engagement à faire du fluvial un levier de développement et de vitalité pour les territoires. La préfecture de région, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et Voies navigables de France ont souhaité faire un point sur les premiers chantiers inscrits au CPER, dont le dragage du bief 55S, qui inclut le port de Dijon, actuellement mené.

Le volet fluvial du Contrat de plan Etat-Région de Bourgogne-Franche-Comté (CPER) : un levier de développement important pour les territoires

Les infrastructures portuaires et fluviales sont un puissant levier pour le développement et la vitalité des territoires. Elles concourent historiquement à la navigation de fret et de plaisance, et plus largement contribuent à d'autres usages de la ressource en eau : régulation des niveaux d'eau en crue ou à l'étiage, prélèvements pour des usages agricoles et industriels, activités nautiques, soutien à l'alimentation en eau potable, soutien des nappes d'accompagnement, préservation de la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle en Bourgogne-Franche-Comté, le CPER 2021-2027 (signé le 23 février 2022 et complété par un avenant « mobilité » 2023-2027 signé le 19 juin 2024), prévoit un important volet fluvial doté d'une enveloppe de plus de 90 M€ :

- 80 M€ pour les infrastructures navigables (dont 59 M€ État via son opérateur VNF et 9 M€ Région) s'articulant autour de 4 axes :
 - La gestion sédimentaire
 - La sécurisation de la ressource pour maintenir le niveau d'eau dans les rivières naturelles navigables : l'Yonne et le Doubs
 - La consolidation des réserves en eau dans les barrages réservoirs
 - L'optimisation de la gestion de l'eau grâce à l'instrumentation et à la modernisation des ouvrages assurant la gestion hydraulique
- Et 11 M€ pour les infrastructures portuaires (dont 2 M€ État et 1 M€ Région), concernant essentiellement le développement de la plateforme trimodale de Gron sur l'Yonne.

S'y ajoutent les opérations inscrites dans le CPIER Rhône-Saône pour développer le transport fluvial sur la Saône à grand gabarit, notamment celles en faveur des ports de Pagny, Chalon-sur-Saône et Mâcon (3,80 M€ État + 2,80 M€ Région, soit 80 % des investissements). La Région apporte également un soutien de 1.2 M€ au dispositif d'aides au développement de trafics porté par VNF.

Ces démarches de contractualisation au niveau régional sont en cohérence avec le contrat d'Objectifs et de Performance qui lie l'État et VNF jusqu'en 2032.

Les chantiers sur le canal de Bourgogne inscrits au CPER en 2024/2026

Sur le canal de Bourgogne, les premiers chantiers inscrits au CPER ont débuté en 2024 et 2025 lors de la campagne hivernale de travaux et les premiers chantiers d'ampleur se tiendront en 2025 et 2026.

1. Dragage

Au fur et à mesure des années, les sédiments s'accumulent dans le canal et les ports. C'est un phénomène normal de la gestion d'un canal et qui nécessite un traitement régulier mais très coûteux. À ce jour, la présence de sédiments impacte essentiellement les bateaux à fort tirant d'eau, comme les péniches-hôtels. Le canal de Bourgogne, et tout particulièrement les secteurs de l'agglomération dijonnaise et de la vallée de l'Ouche investis par les péniches-hôtels, attirent une clientèle étrangère à fortes valeurs ajoutées. L'enjeu économique, pour le tourisme et pour l'emploi local, est donc très important, et il était devenu nécessaire de traiter ces secteurs en priorité afin de pérenniser cette activité qui participe au rayonnement international du canal et au développement du territoire.

C'est pourquoi un budget de 3,5 millions d'euros a été inscrit au CPER pour procéder aux opérations de dragage sur des portions ciblées du canal, comme celle en cours dans le port de Dijon et le bief 55S. D'un coût de 1,3 million d'euros, cette opération a été cofinancée par la métropole de Dijon à hauteur de 350 000 euros.

2. Sécurisation de la ressource pour maintenir le niveau d'eau dans les rivières naturelles navigables

Bien que ne concernant pas le canal de Bourgogne, cet axe du CPER est primordial pour la sécurisation de la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, le niveau d'eau des rivières naturelles est maintenu grâce à l'implantation de barrages de navigation, comme sur l'Yonne, et de barrages à seuils fixes, comme sur le Doubs. Afin de sécuriser la ressource, un important programme de reconstruction de ces barrages est en cours : en 2026, sur l'Yonne, cela concerne le barrage d'Épineau (89) par exemple, et sur le Doubs celui d'Avanne (25).

3. Consolidation de la ressource en eau dans les barrages et les canaux

Le canal de Bourgogne ne pourrait pas fonctionner sans ses barrages-réservoirs, au nombre de six, qui permettent de stocker l'eau durant l'automne et l'hiver afin de la restituer dans le canal pour assurer la navigation lorsqu'il n'est plus possible de la prélever dans les rivières naturelles. A cela s'ajoutent des usages indispensables aux territoires, comme le soutien d'étiage des rivières, la fourniture d'eau potable pour la population, les besoins d'eau pour l'industrie et l'agriculture. Les barrages-réservoirs participent également à l'attractivité des territoires en accueillant des activités nautiques et touristiques. Depuis près de dix ans, ces barrages-réservoirs font l'objet d'investissements conséquents pour les réhabiliter et les moderniser (Pont-et-Massène en 2016 ; Chazilly en 2021).

En 2026, le barrage-réservoir de Panthier fera ainsi l'objet d'importants travaux, inscrits au CPER, pour un montant global de 15 millions d'euros.

Dans le reste de la région Bourgogne-Franche-Comté, le barrage du Plessis, situé à Montceau-les-Mines (71), fera lui aussi l'objet de travaux d'ampleur dès l'été 2025.

En outre, le canal de Bourgogne fêtera ses 200 ans en 2032. C'est donc une infrastructure ancienne et friable, qui nécessite des travaux d'entretien réguliers et coûteux pour empêcher les fuites. Cela se concrétise par le traitement des berges pour les renforcer et ainsi réduire les pertes d'eau. VNF traite chaque année une dizaine de biefs sur le canal de Bourgogne pendant la période hivernale.

Le CPER a permis d'accélérer certaines opérations comme la défense de berge en tunage bois sur le bief 59Y sur la commune de Seigny (21) ou par la pose de palplanches sur le bief 95Y à Tonnerre (89), ainsi que la reprise de trois déchargeoirs à Crugey, Saint-Victor-sur-Ouche et Dijon. Ces chantiers participent à la réduction des fuites sur le canal et à la sécurisation de la ressource en eau.

4. La modernisation de la gestion de la ressource en eau du canal de Bourgogne

La modernisation de nos ouvrages de gestion hydraulique permettra de gérer l'ensemble de ces ouvrages à distance et de connaître en temps réel les volumes d'eau qui sont nécessaires au bon fonctionnement du canal pour répondre à l'ensemble des usages. Cela concerne notamment les déchargeoirs et les déversoirs qui permettent d'évacuer le trop plein du canal vers les rivières et les prises d'eau qui prélèvent l'eau des rivières pour alimenter le canal, qui seront instrumentés et pour certains d'entre eux, automatisés. Au global, ce sont 24 ouvrages qui seront modernisés, et les premiers chantiers débuteront à l'été 2025.

L'enveloppe dédiée est d'environ 3 millions d'euros, inscrits au CPER.

Ainsi notre gestion de la ressource en eau sera plus fine, ce qui permettra de prélever dans les rivières et les réservoirs un volume d'eau strictement nécessaire au fonctionnement du canal, mais aussi de répondre de façon plus efficiente encore aux nécessités de soutiens des débits des rivières en périodes d'étiages, autre usage de l'eau stockée par VNF.

C'est d'ailleurs dans cet objectif que VNF a procédé récemment à la pose de fibre optique dans le canal qui permettra à terme de relier l'ensemble des ouvrages hydrauliques et une majeure partie des écluses au futur poste de commandes centralisées qui sera implanté à Dijon en 2026.

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.

À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.



CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France
Service Communication-Direction
Territoriale Centre Bourgogne

Sébastien BEIRNAERT
07 63 66 01 54
sebastien.beirnaert@vnf.fr

**Préfecture de région Bourgogne-
Franche-Comté**
Service régional et départemental
de la Communication

Cécile HERMIER
03 80 44 64 05
pref-communication@cote-dor.gouv.fr

Région Bourgogne- Franche-Comté
Attachées de presse

Marie SOUVERBIE - 06 74 97 43 18
marie.souverbie@bourgognefranchecomte

Laure HUBIDOS – 09 81 61 61 08
laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr